

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

BUREAUX

Chez M. GUILBERT, libr., r. Puits-Gaillot, 3.
 Chez Mme PHILIPPE née BAUDIER, rue Saint-Dominique, 11.
 Chez M. BAJAT, imprimeur, à la Guillotière.
 A PARIS, chez M. Lejollivet, rue Notre-Dame-des-Victoires.

ABONNEMENT

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Lyon	24 fr.	13 fr.	7 fr.
Hors la ville de Lyon	30	16	9

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le directeur de la Liberté, rue de la Liberté, 4. — Affranchir.

PARIS, 25 juin 1848.
(Correspondance particulière de la LIBERTÉ.)

Hier et aujourd'hui la plupart des officiers de la garde nationale ont été retenus dans les rangs de la garde nationale, pour la défense de l'ordre menacé. De plus les communications sont très difficiles. On ne passe d'un quartier dans un autre qu'avec un sauf-conduit ou des cartes spéciales.

Aujourd'hui l'aspect de la situation nous paraît plus rassurant. La rive gauche de la Seine nous paraît complètement dégagée, toutes les barricades sont détruites; à droite la résistance continue sur trois points principaux, à la Bastille et dans le faubourg Saint-Antoine, au faubourg du Temple et au clos Saint-Lazare.

On nous rapporte à l'instant que la garde nationale de la Chapelle s'est mêlée aux insurgés; sur toute cette ligne de boulevard extérieur, les insurgés ont employé les maçons qui sont dans leurs rangs à créneler le mur d'enceinte et à élever des barricades formidables. Le général Cavaignac a donné l'ordre de lancer sur ce point une pluie de boulets, de biscaïens et de mitraille.

On annonce que le général Perrot est nommé commandant supérieur des gardes nationales, cependant la nomination n'est pas encore officielle.

Le procureur-général, près la cour de Paris, vient de décider qu'on ne pourra plus imprimer sur les murs que les proclamations du gouvernement.

On a arrêté dans la rue Montmartre une prétendue laitière qui avait des boîtes à lait remplies de cartouches.

On assure que des pièces d'artillerie viennent d'être dirigées sur la butte Montmartre pour bombarder de là le clos Saint-Lazare.

Il paraît que dans l'attaque d'hier qui a été dirigée contre le Panthéon, où les insurgés s'étaient barricadés, le canon a fait d'épouvantables dégâts sur les colonnes et sur une foule d'objets d'art. 300 insurgés avaient battu en retraite dans le collège Henri IV, la garde mobile les y a suivis, et après avoir fait sortir les élèves et les professeurs, elle a impitoyablement passé les insurgés; par les armes, c'était de justes représailles de la trahison qui avait été exercée à l'égard de la mobile dans l'école de droit.

Ce matin, les gardes nationales arrivent des points les plus éloignés: Péronne, Le Havre, Louviers, sont venus se joindre aux gardes nationales d'Amiens, de Rouen et de bien d'autres pays qui les premiers avaient répondu à l'appel. Ce concours est très précieux pour la garde nationale de Paris, qui peut ainsi prendre de courts moments de repos.

Midi et demi.

Nous entendons le canon dans la direction du cloître St-Lazare, quoique le vent ne soit pas favorable.

La garde nationale de Pontoise a cruellement souffert. Faut-il le dire, dans notre opinion, les journées des 23, 24 et 25 juin compteront plus de victimes que les révolutions de 1830 et de février 1848 réunies.

Plusieurs petits journaux de Paris n'ont point paru. On n'en entend pas crier un seul dans les rues. La Presse, les Débats et le Constitutionnel n'ont parus qu'en demi-feuille.

Les insurgés ne font pas ou presque pas de prisonniers; on a vu derrière les barricades des têtes élevées au bout des bayonnettes, des lances ou des piques. Leur drapeau est surmonté d'un honnet rouge. Leur but a été, sur beaucoup de points, le pillage et l'incendie. Ils ont mis le feu à la mairie du 8^e arrondissement et à beaucoup d'hôtels de la place Royale.

Il nous est impossible de raconter ici tous les détails qui nous arrivent. Plusieurs de nos amis et camarades sont tombés pour défendre l'ordre et le foyer domestique; nous avons le cœur trop ulcéré pour entrer dans de longs récits: nous sommes désorientés et démoralisés par cet aspect de deuil, de silence et d'appareil de guerre qui nous entoure de toutes parts. Une seule chose nous console, c'est l'espoir de voir se terminer dans la journée cette lutte sanglante sans exemple peut-être dans les annales de la guerre civile.

Nous recevons la lettre suivante qui nous parvient à l'instant:

Deux heures.

Mon cher ami, — Je suis aux avant-postes, boulevard du Temple, et vous écris à la hâte, au bruit de la fusillade. Ma lettre vous parviendra par un officier d'ordonnance qui passe dans votre quartier; c'est la seule voie pour vous écrire, la garde nationale ayant reçu ordre de fouiller tous les individus en dehors de leurs quartiers. Depuis hier soir le

canon, la fusillade n'ont pas cessé de gronder contre les barricades, mais sans succès. On attend 50 pièces d'artillerie qui doivent arriver ce soir de La Fère, pour donner le dernier coup de main; en attendant nous perdons beaucoup de monde, principalement des officiers, sur lesquels on vise à coup sûr.

Le général Renaud, nommé d'hier, vient d'être tué; la garde mobile fait des prodiges de valeur, la troupe de ligne et la garde nationale marchent ensemble; les pompiers, les sapeurs, arrivent avec des haches et des leviers; on cerne le faubourg du Temple et le faubourg St-Antoine où l'insurrection paraît se circonscire.

Le clos St-Lazare est complètement dégagé, les insurgés sont poursuivis sur les hauteurs de Montmartre, où ils veulent se retrancher: l'artillerie et la cavalerie partent à l'instant dans cette direction.

De tous côtés on rend les honneurs militaires aux morts que l'on porte provisoirement dans un terrain du faubourg Montmartre. La ville est dans le deuil, tous les citoyens sont obligés de sortir et de prendre les armes, en vertu d'ordres émanant du général Cavaignac. On désarme ceux qui jusqu'à ce jour n'ont pas monté la garde, et leurs maisons sont fermées et surveillées.

Le général Cavaignac arrive: il nous promet la fin de la guerre civile avant la nuit. Le ciel l'entende, car nous sommes harassés de fatigue. Les chevaux de la cavalerie manquent de vivres; ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que les munitions sont insuffisantes.

Trois maisons signalées comme donnant des signaux sont visitées: on vient de trouver des fusils et de la poudre; 4 hommes sont arrêtés, quinze ou vingt échappent par les toits et sont favorisés dans leur fuite par des voisins.

Deux heures et demie.

Plusieurs représentants du peuple parcourent les boulevards, partout ils sont accueillis par les cris de: *Vive l'Assemblée nationale!* Sur le boulevard Montmartre on a arrêté un homme se disant représentant du peuple, il a été conduit à la mairie du 2^e arrondissement.

Trois heures.

Un représentant du peuple, accompagné d'un aide-de-camp, annonce que 200 insurgés viennent d'être faits prisonniers.

1200 ouvriers de Rouen viennent d'arriver pour secourir les insurgés de Paris.

Les canons et les caissons, au galop des chevaux, passent incessamment sur les boulevards.

La canonnade et la fusillade étaient engagés sur trois points différents: 1^o Aux barrières Rochechouart et Poissonnière contre des barricades presque imprenables; 2^o sur le boulevard Beaumarchais, le faubourg St-Antoine; 3^o sur les hauteurs du Jardin-des-Plantes.

L'artillerie de Vincennes est venue hier délivrer la garde mobile de la caserne de Reuilly au faubourg St-Antoine.

Ce matin les sapeurs-pompiers ont été mis en réquisition pour démolir des passages au faubourg Poissonnière. A la barrière Poissonnière une petite maison a été incendiée ce matin.

De nombreux prisonniers sont amenés à chaque instant aux Tuileries.

Le chef du pouvoir exécutif. Citoyens de la garde mobile, vous êtes de dignes et braves enfants de la République, nous ne vous connaissons pas comme soldats. Aujourd'hui nous vous connaissons: courage, vous venez de conquérir par votre valeur et votre dévouement. Votre place est à côté de cette glorieuse armée de la patrie.

Signé: général CAVAIGNAC.

Le chef du pouvoir exécutif à ses concitoyens: Celui qui séjourne sur la voie publique hors de ses rangs manque à son devoir. En présence du danger de la patrie, il importe que tout garde national se réunisse aux hommes dévoués qui donnent un si noble exemple.

Signé: général CAVAIGNAC.

Nous attendons la séance! l'heure avancée nous fait craindre que nos porteurs n'aient pas pu passer.

Assemblée nationale.

(Suite et fin de la Séance du 22 juin.)

La séance est reprise à 5 heures 3/4.

M. le président: Le bureau n'a reçu aucune communication officielle, si ce n'est l'annonce déjà réalisée de l'arrivée de la garde nationale de Rouen. Cette annonce porte que 900 hommes de la garde nationale de Rouen partent pour Paris. Ces gardes nationaux sont arrivés.

M. l'avant: Et la garde nationale d'Amiens aussi, avec une compagnie d'artillerie et de sapeurs pompiers.

M. le président: Toutes les populations viendront se ranger sous le drapeau de l'Assemblée nationale. Je n'ai reçu aucune autre communication.

6 heures 10 minutes. — M. le président: Citoyens, l'ensemble des renseignements qui parviennent au bureau nous donne la confiance la plus complète qu'avant peu l'assurance de l'ordre sur l'anarchie sera complète.

Dans cette situation, nous ne pouvons que vous engager à vous réunir à huit heures. C'est le moment où tous les rapports nous seront parvenus, et où il pourra vous être présenté un tableau plus exact et plus complet de la situation.

M. Lacrosse, vice-président, reste au fauteuil, mais la salle est presque entièrement vide.

8 heures 1/2. — L'école de Saint-Cyr au grand complet, qui a gardé toute la journée la place de la Concorde, vient prendre position dans la salle de la Paix.

9 heures 1/4. — M. le président: J'ai à rendre compte à l'Assemblée de ce qui a été fait aujourd'hui sur les trois points où les forces avaient été dirigées. L'attaque avait été dirigée sur les points où il y avait à craindre que les insurgés ne se fortifiasent.

Je donne cette explication, parce que des bruits se sont répandus sur des engagements qui auraient eu lieu sur des attroupements qui se seraient formés et n'auraient pas été réprimés, et qu'il importe que si de pareils bruits se répandaient demain, on n'en prit aucune espèce d'inquiétude. La stratégie adoptée comporte l'emploi de masses considérables sur les points principaux et laisse de côté ceux qui n'ont qu'une importance secondaire, pour y revenir plus tard.

Dans le faubourg Saint-Jacques, la lutte a été violente, acharnée. A cette heure, le faubourg est complètement ou à peu près complètement dégagé; le succès est resté aux armes des défenseurs de la République.

Dans le faubourg Saint-Marceau, la résistance a été plus longue encore; mais le général Bréa m'annonce que les barricades de la rue Mouffetard même sont emportées, et il a poussé ses colonnes jusqu'au Jardin-des-Plantes, et ce succès met un terme au désordre réel qui a existé dans ce quartier, et qui tient à ce que les hommes à qui devait être confiée la répression, se sont trouvés dans une situation particulière: je n'ai pas besoin de m'expliquer davantage sur ce point. (Non! non!)

A l'hôtel de ville, le général Duvivier n'a pu agir aussi vivement qu'il l'eût désiré avec les forces considérables qui étaient à sa disposition. Il a tenu les positions, gagné du terrain, et les insurgés ont été repoussés assez loin de l'hôtel de ville pour que dans la matinée la victoire de la République ne puisse manquer à aussi d'être complète.

La troisième colonne, sous les ordres du général Lamoricière, a rencontré de grandes difficultés. Les faubourgs Saint-Denis, Saint-Martin, Poissonnière sont nettoyés jusque très-près des barrières. Il ne reste plus de barricades que sur les barrières mêmes ou à peu de distance des barrières.

Le clos St-Lazare, où se trouvent les constructions de l'hospice Louis-Philippe, n'est pas encore complètement dégagé.

Une voix: Il est pris.

M. le président: Restent quelques points qui n'ont pas encore été attaqués dans le faubourg du Temple.

Le général Lamoricière ne compte pas les attaquer cette nuit, mais il compte les enlever demain dès le matin.

Je suis heureux de pouvoir démentir le bruit qui s'est répandu de la mort du brave général Korte. (Mouvement de satisfaction.)

Le général Korte n'est que blessé assez légèrement pour que cette blessure lui permette de reprendre bientôt son commandement et son poste au milieu de nous. (Vive satisfaction.)

Nous avons fait des pertes bien douloureuses, mais à demain le deuil et les larmes. Nous devons être aujourd'hui tout à l'action. (Mouvement.)

Maintenant, j'aurais trop à dire si je voulais louer dignement le courage, le dévouement dont a fait preuve la garde nationale sur tous les points. Nommer la garde nationale mobile, c'est dire que ces jeunes gens, que ces enfants ont fait des prodiges. (Très-bien!) Nommer la troupe de ligne, c'est rappeler que notre brave armée s'est conduite comme le fait toute armée française. La garde républicaine a fait son devoir.

Je n'en finirais pas si je voulais nommer tous les citoyens qui, sans appartenir à aucune des catégories que je viens de nommer, ont concouru activement à la défense de la République.

A ces corps, spécialement chargés de la défense de Paris, sont venus se joindre, à la première nouvelle des événements, des gardes nationaux du dehors pour concourir à la défense de Paris.

Ils ne demandaient pas une minute de repos, ils demandaient à combattre, et recevaient le premier ordre de marche avec plus de joie que les remerciements que je leur adressais au nom de l'Assemblée nationale. (Très-bien! très-bien!)

Un représentant, le citoyen Carrion Nisas, arrive à l'instant et me dit que les environs de l'église Saint-Vincent-de-Paul et de l'embarcadere du Nord sont complètement dégagés.

Une voix: Et les écoles!

M. le président: On me parle de écoles! Tous ces jeunes gens ont fait acte de virilité et de courage.

J'ai ici les noms des gardes nationales auxquelles je suis

allé dire merci au nom de l'Assemblée nationale. Je ne sais pourquoi je trouve Rouen en tête de cette liste, mais il y a pour moi quelque chose de doux à le dire. (Mouvement. — Bravos.) Puis viennent les braves gardes nationales d'Amiens, de Beauvais, de Clermont, de Poissy, de Chatou, de Versailles, de Montesson, de Senlis, de Meudon, de Maule, de Meaux, de Mantes, de Melun. (Applaudissements prolongés.)

M. Abraham Dubois : Monsieur le président, je désirerais savoir si les malles sont parties.

M. Etienne Arago : Toutes les malles sont parties ce soir. Hier toutes les dépêches sont parties à l'exception de celle de Quiévrain.

La malle de Lyon à Paris a été arrêtée, je crois, ce matin à Bercy. Je ne sais pas ce qu'elle est devenue. (Rires et murmures.)

Un membre : Elle a été arrêtée à Charenton.

Un représentant dit que le général Lafontaine, représentant, blessé à la barricade Saint-Méry, pourra bientôt reprendre son service; il ajoute qu'un garde national, qui se trouvait auprès du lit du général, a arrêté parmi les insurgés de Saint-Séverin un enfant de 14 ans porteur de 10,000 f. en or. (Mouvement divers.)

M. Flocon : Il n'est pas le seul.

M. le président engage les membres qui ont connaissance de faits semblables à adresser un rapport au général Cavaignac ou à lui.

Après quelques autres observations de M. le président, la séance est suspendue jusqu'à demain matin huit heures.

Correspondance particulière de LA LIBERTÉ.

Séance du 25 juin 1848. — PRÉSIDENCE DE M. SÉNARD.

M. le président : Citoyens représentants, les communications que j'ai à vous faire sont de la nature la plus satisfaisante. Les rapports indiquent que la nuit a été calme, et les rapports des faits du matin prouvent qu'il y avait alors plus que du calme. La rive gauche de la Seine est, à l'heure qu'il est, complètement libre. Des patrouilles nombreuses parcourent avec la plus grande facilité les quartiers des faubourgs St-Jacques et St-Marceau.

Les barrières de Fontainebleau et d'Arcueil sont libres; enfin l'ordre règne sur la rive gauche, et rien ne peut faire craindre que la tranquillité y vienne désormais à être troublée.

De plus, nous avons reçu une députation des citoyens les plus honorables du faubourg St-Marceau, qui nous ont demandé que leur municipalité soit réorganisée.

Le général Cavaignac a pris un arrêté que je vais vous faire connaître, car il a pour objet d'inviter trois des membres de l'Assemblée à prendre les rênes de la municipalité du douzième arrondissement. Voici cet arrêté :

« Le chef du pouvoir exécutif arrête :

« Les citoyens Vanlabellie, Bussard et Deludre sont invités à prendre la direction de la municipalité du douzième arrondissement. »

Nous pensons que pour un temps très court, nos trois collègues voudront bien se charger de ce soin. (Oui! oui!)

Quant à l'organisation de la garde nationale dans cet arrondissement, le général Cavaignac s'en occupe activement.

Voilà donc une partie de la ville, la rive gauche de la Seine, dans laquelle il est certain que rien de pareil à ce qui a eu lieu ces jours derniers ne pourra se renouveler.

Quant à la rive droite, les nouvelles sont bonnes. Le général Duvalier n'est plus resserré près de l'Hôtel-de-Ville, et tout nous fait espérer que dans une heure peu avancée toute trace d'insurrection aura disparu sur ce point.

L'insurrection paraît s'être concentrée dans les faubourgs du Temple, Saint-Antoine, une partie du clos Saint-Lazare.

Les généraux qui commandent sur ce point ont pris des mesures qui s'exécutent en ce moment, et nous avons le ferme espoir que sur la rive droite comme sur la rive gauche, toute trace de désordre aura disparu aujourd'hui.

Voilà pour l'ordre matériel.

Quant à l'ordre moral, j'en suis heureux de dire à l'Assemblée que parmi les malheureux qui ont été entraînés à prendre part à cette terrible lutte, règnent non seulement un profond découragement, mais encore un vif repentir.

Nous avons reçu, des prisonniers qui ont été faits, la déclaration qu'ils ne savaient ce qu'ils faisaient. (Explosion de murmures.) J'ai la ferme espérance que ces hommes seraient inabordables désormais aux tentatives que l'on essaierait auprès d'eux.

J'ajoute comme état moral, l'effet qu'ont produit les résolutions de l'Assemblée nationale.

La confiance la plus entière dans l'Assemblée existe partout. Vos décrets n'ont été connus que tardivement, mais ils ont été accueillis avec enthousiasme.

Quant à la province, je reçois de tous côtés des témoignages dont je ne vous dirai que les termes; car cela m'entraînerait à l'infini.

Entre vingt dépêches télégraphiques en voici une de la Charente-Inférieure, qui informe que dans ce département la garde nationale s'inscrit pour venir combattre l'anarchie.

Le préfet annonce que l'enrôlement est fait aux cris de : *Vive la République!* (Acclamations) et remarquez que partout, partout, les démonstrations se font aux cris de : *Vive la République!* (Nouvelles acclamations. Le cri de : *Vive la République!* retentit de toutes les parties de la salle.)

M. le président : Voilà l'ensemble des déclarations que j'avais à vous faire. J'y ajoute un remerciement pour ceux de mes collègues qui ont bien voulu adresser au général Cavaignac et à moi des idées excellentes dont le général Cavaignac profitera ainsi que moi dans la sphère de mes attributions.

J'ai l'honneur de proposer à l'Assemblée un projet de décret dont l'urgence me paraît indispensable.

En voici le texte :

L'Assemblée nationale,

Considérant que les agitations qui depuis plusieurs jours existent dans Paris, et les collisions sanglantes qui les ont suivies, ont eu pour résultat de suspendre et d'arrêter les derniers travaux, de porter à leur comble la souffrance et la misère, et de rendre impossible l'action de la charité privée et des établissements de bienfaisance;

Qu'il importe de pourvoir à l'urgence de cette situation, en assurant sans délai à la partie de la population qui ne vit que de son travail journalier les moyens de subsistance qui lui manquent en ce moment,

A adopté à l'unanimité le décret dont la teneur suit :

Art. 1^{er}. Un crédit de trois millions de francs pour secours extraordinaires, est ouvert au ministre de l'intérieur.

Art. 2. Le ministre de l'intérieur et le maire de Paris se concerteront pour faire répartir immédiatement cette somme entre les quatorze arrondissements, dans la proportion des besoins respectifs de chacun d'eux.

Art. 3. Des mesures seront prises sans délai dans chaque municipalité, pour distribuer à domicile des secours, soit en argent, soit en nature, aux citoyens dans le besoin.

Délibéré en séance publique à Paris.

Le 25 juin 1848.

Les président et secrétaire de l'Assemblée nationale,

Peupin, Léon Robert, Emile Péan, Edmond La Fayette, Landrin, Bérard.

Pour expédition, le Président de l'Assemblée nationale, Signé SÉNARD.

La séance est suspendue à 9 heures.

Notre correspondance n'apporte pas la suite de cette séance.

Evénements d'hier.

L'insurrection, qui, à son origine, avait jeté des barricades dans presque tous les quartiers de Paris, s'est concentrée la nuit dernière dans plusieurs centres principaux, notamment dans la rue St-Jacques, sur la place du Panthéon, dans la Cité, dans le faubourg Saint-Antoine, et au haut du faubourg Saint-Denis, à la Chapelle.

Sur ces différents points, le feu n'a presque pas été interrompu un seul instant, depuis hier.

Le tocsin a sonné à plusieurs reprises à l'église Saint-Severin, dont les insurgés s'étaient rendus maîtres.

La rue Saint-Jacques présentait, dans sa ligne escarpée et tortueuse, une série de barricades formidables.

Des barricades non moins fortes s'élevaient dans le haut du faubourg Saint-Denis et pénétraient jusque dans le village de la Chapelle. Sur ce point, les insurgés avaient du canon.

Ils étaient renforcés par un grand nombre de gardes nationaux de la Chapelle, qui avaient pris, sans uniforme, position derrière les barricades.

Les insurgés qui occupaient la rue Saint-Jacques avaient également du canon.

Le quartier général de l'insurrection était le Panthéon.

Tous les points occupés par l'émeute ont été attaqués simultanément avec des chances diverses.

Le centre de Paris est resté assez tranquille.

Les boulevards, depuis le Gymnase jusqu'à la Porte-Saint-Martin, présentaient ce matin l'image d'un véritable camp. Sur le boulevard Bonne-Nouvelle stationnait le régiment de cuirassiers arrivé hier.

Le boulevard St-Denis était occupé par la garde mobile et la garde nationale; plusieurs escadrons de lanciers stationnaient à la porte Saint-Martin.

Une grande incertitude a régné toute la matinée dans cette partie de Paris. On n'avait aucune nouvelle positive. Les bruits et les rapports les plus contradictoires se succédaient. Le bruit non interrompu de la fusillade et du canon témoignait assez que la lutte était acharnée et sanglante.

C'est surtout vers le quartier Saint-Jacques que se tournait l'attention. La résistance y a été longue et désespérée. Les barricades ont dû être prises une à une. Plusieurs maisons ont été démolies par le canon.

Enfin, à une heure, l'insurrection a cédé sur ce point. 1,500 insurgés se sont rendus place du Panthéon, et le Panthéon lui-même a été repris.

Toute la rue Saint-Jacques a été déblayée.

Le combat du faubourg Saint-Denis a été plus long encore, et ce n'est qu'assez tard que toutes les barricades ont été emportées. Ainsi que nous le disions plus haut, une grande partie de la garde nationale de la Chapelle a pris parti pour les insurgés. Un des capitaines a brisé son épée, ne pouvant réussir à maintenir sa compagnie.

Ce n'est qu'après deux heures que le feu a cessé dans le faubourg. Les insurgés sont maintenant enfermés de ce côté dans le clos Saint-Lazare, où l'on se bat encore à 7 heures du soir. Six pièces de canons sont braquées sur eux.

Nous n'avons pas reçu de nouvelles détaillées du quartier du Temple et du faubourg Saint-Antoine. Mais on nous annonce que de ce côté la place des Vosges est le seul emplacement où les insurgés tiennent encore.

Voilà l'esquisse rapide de toute la journée. Nous la faisons suivre de tous les faits qui sont parvenus à notre connaissance, en conservant, autant que possible, l'ordre des heures.

On annonce que M. le général Perrot a été nommé commandant supérieur de la garde nationale de Paris.

Vers huit heures, une bande d'insurgés était retranchée derrière l'Hôtel-Dieu, et tirait des fenêtres de plusieurs maisons sur la garde nationale et les soldats. Un grand nombre de blessés a été transporté de la barricade Saint-Jacques au Luxembourg, où une ambulance est établie.

A neuf heures, une bande d'individus armés est aperçue près du pont des Tuileries. En ce voyant sur le point d'être cernés, ces individus jettent leurs armes dans la Seine; on les arrête et on les conduit au milieu d'un fort détachement d'infanterie au corps de garde de l'Assemblée. On criait sur leur passage : A l'eau! fusillez! C'étaient des jeunes gens en blouse, conduits par deux hommes en habit noir.

La garde mobile a fait à cette barricade une centaine de prisonniers. Les ouvriers attroupés au Luxembourg crient : *Grace! grace!* La garde mobile répond : *Mort! vengeance!*

Des tentatives sont faites pour tuer les prisonniers sur la place. Quelques-uns sont couchés en joue. La garde nationale parvient à les protéger. Cette scène se passe dans l'Odéon.

On annonce à l'Assemblée que le 24^e léger a perdu 460 hommes dans la soirée d'hier, et que le colonel a eu sa capote percée de balles.

La garde mobile a passé ce matin par les armes deux des siens, au marché du quai aux Fleurs. Ces gardes avaient été pris en flagrant délit de distribution de cartouches aux émeutiers.

Vers la même heure, un individu aux cheveux gris se présente à l'Assemblée comme délégué des insurgés. Il demande 15 millions pour les ouvriers, le licenciement de la garde nationale et le renvoi des troupes de Paris. On l'a arrêté.

La nouvelle parvient que les gardes nationaux d'Amiens, qui arrivaient par le chemin de fer, ont été reçus à coups de fusil par les ouvriers, qui en ont tué dix-huit. Cette garde n'avait pas de munitions.

Nous apprenons que la mairie du 8^e arrondissement, place des Vosges, a été incendiée.

La force armée qui s'y trouvait a été obligée de se retirer.

A neuf heures et demie les gardes nationales de Poissy, Meulan, Mantes et autres localités environnantes sont arrivées à Paris par le chemin de fer de Rouen, qui n'est pas coupé, comme on en avait fait courir le bruit.

A dix heures la place de la Bastille était libre, mais il y avait quelques coups de fusil échangés du côté du canal, dans la direction de la rue de Crussol.

Dix heures et demie. — Des gardes nationales de plusieurs villes voisines, et deux régiments de ligne arrivent à l'Assemblée.

Dix heures trois quarts. — M. Favart, représentant du peuple, parcourt les rues et proclame officiellement les nouvelles qui déjà ont circulé dans le public.

La destitution du pouvoir exécutif;

Tous les pouvoirs remis entre les mains du général Cavaignac.

Onze heures. — Quartier St-Jacques. — L'insurrection est renfermée : rue de la Harpe, rue des Mathurins, place de la Sorbonne, place Saint-Michel, tout le long de la rue Saint-Jacques, rue des Noyers.

Le Panthéon est le quartier-général des insurgés.

Le commandant Blaque est à la tête de la garde mobile, qui avait pris ce matin quatre barricades et fait quinze prisonniers.

Conduits au Luxembourg, trois autres personnes ont été sur le point d'être fusillées; elles l'eussent été sans l'énergie de quelques chefs.

L'effervescence et à son comble; partout il n'y a qu'une voix pour accuser l'imprévoyance et l'incapacité du gouvernement.

Le commandant Cottret, de la 11^e légion, et le seul officier supérieur qui commande la garde nationale sur ce point.

A chaque moment, on voit revenir trois ou quatre civils portant des blessés.

Le lieutenant-colonel Michel, de l'artillerie, a reçu, près de Notre-Dame, une balle à la poitrine; on vient de le transporter chez lui, rue Basse-du-Rempart.

Onze heures. — Le 21^e régiment d'infanterie arrive d'Orléans; il vient se ranger en bataille sur la place de la Concorde. Le général Négrier félicite le colonel sur la tenue et les bonnes dispositions de son régiment.

Onze heures et demie. — Les ouvriers de la manufacture de tabacs se révoltent. Un escadron est envoyé pour les contenir.

Midi. — Des combats acharnés sont livrés sur tous les points occupés par les insurgés. Le canon est braqué sur l'église Saint-Méry dont ceux-ci viennent de s'emparer.

Deux heures. — Le Panthéon, vivement défendu par les insurgés, a été attaqué à plusieurs reprises. Il vient d'être pris par la garde mobile, la garde nationale et la ligne, qui y ont trouvé des munitions en grande quantité, des vivres et des listes d'insurgés. Les assiégés, au nombre de 1,500, ont mis bas les armes. Les environs de l'Hôtel-de-Ville et le quartier Saint-Martin sont dégagés.

Trois heures. — On se bat encore dans la rue Saint-Jacques. La garde mobile s'empare de la barricade de la rue des Mathurins. On dit que plusieurs insurgés, pris les armes à la main, ont été conduits au Luxembourg et fusillés immédiatement.

Quatre heures. — L'affaire engagée au clos Saint-Lazare est une des plus graves de cette journée horrible. Les insurgés, retranchés dans les bâtiments en construction de l'Hôpital de la République, se défendent par des feux continus. Un bataillon de la garde mobile a déjà perdu plus de deux cents hommes.

Six heures. — Le feu continue au clos Saint-Lazare, et recommence dans les faubourgs du Temple et Saint-Antoine; on dit que les quartiers Saint-Jacques et Saint-Marcel sont entièrement occupés par la troupe de ligne.

Sept heures. — La garde nationale d'Amiens, ayant à sa tête le général Lamoricière et M. Ducoux, représentant du peuple, s'avance sur le boulevard jusqu'au Château-d'Eau. Elle est précédée d'un obusier servi par deux pelotons d'artilleurs et suivie d'une compagnie de soldats de la ligne. Sur un ordre apporté aux chefs, elle fait un mouvement en arrière pour aller passer par le faubourg Saint-Martin; on croit qu'elle se dirige vers le clos Saint-Lazare.

Huit heures. — Un bataillon de la garde mobile, le 7^e, a été, dit-on, presque complètement anéanti tant aux attaques du clos Saint-Lazare qu'à l'enlèvement de diverses

barrières ; sur les huit cents hommes qui le composaient, il n'en compte, à ce qu'on assure, que neuf de sains et saufs.

Neuf heures. — Les positions qui avaient été prises dans le faubourg du Temple hier soir et ce matin, ont été abandonnées par les troupes que le combat appelait sur d'autres points ; presque aussitôt les insurgés les ont de nouveau occupées. Elles sont défendues en ce moment même par un feu très nourri.

Minuit. — Toutes les rues sont gardées, les sentinelles font entendre, de cinq minutes en cinq minutes, le cri : *Sentinelles, prenez garde à vous !* La circulation est interdite. On est obligé de se faire escorter pour rentrer chez soi. On n'entend aucun bruit de fusillades suivies. Les insurgés auraient, dit-on, abandonné leurs barricades du faubourg du Temple. Quelques coups de fusils isolés produisent seulement de temps à autre de vives alertes.

Pour compléter ces nouvelles, nous renvoyons nos lecteurs au compte-rendu de l'Assemblée nationale.

On a trouvé sur plusieurs blessés des barricades des sommes importantes en or. Un chirurgien-major de la garde nationale (5^e légion) a fait saisir sur l'un d'eux 514 f. Dans la 10^e ou 11^e, on a pris sur l'un d'eux, qui était mort, près de 1400 fr.

En coordonnant tous les faits que nous avons rapportés, on peut, jusqu'à un certain point, se rendre compte, et de l'existence d'une direction unique dans le mouvement insurrectionnel et du plan dont elle a poursuivi l'exécution. Le Panthéon, la Cité, le clos Saint-Lazare formaient le centre et les deux ailes d'une ligne de défense véritablement formidable. Ils devaient probablement s'avancer simultanément sur trois lignes facilement reliées entre elles jusqu'à l'Assemblée nationale où elles se seraient réunies.

— A neuf heures du matin, le général Cavaignac avait fait cesser le feu sur tous les points, annonçant qu'il laissait une heure aux insurgés pour se soumettre. Ils n'ont pas voulu profiter de cette offre, et à l'heure dite, la lutte a été reprise avec une grande vigueur. Quelques obus ont été lancés sur certaines barricades où la résistance était plus difficile à vaincre.

— Après avoir enlevé, à la suite d'une vive canonnade, la barricade placée à l'entrée de la rue de la Cité, vivement défendue par les insurgés postés dans la maison de la Belle Jardinière et dans la maison qui fait l'angle du quai Napoléon, qu'il a fallu cribler de boulets, la colonne d'attaque s'est dirigée ce matin au point du jour, sur le Petit-Pont à l'extrémité duquel se trouvait une barricade non moins redoutable, et que défendait le feu des insurgés placés dans la maison des Deux Pierrots, à l'angle de la rue de la Huchette, et à quelques pas de l'église, où l'insurrection avait son quartier-général de ce côté. Il a fallu encore recourir à l'artillerie, et le 73^e de ligne secondé par la mobile et la garde nationale a fait des prodiges ; mais ce régiment a éprouvé de grandes pertes dans les différentes attaques auxquelles il a pris part ; il a perdu un chef de bataillon, deux capitaines et deux autres officiers. C'est un détachement de la 1^{re} légion de la garde nationale qui a pris part à cette attaque.

— Les insurgés s'étaient fortement établis dans la partie du quartier Saint-Antoine qui s'étend du Pont-Marie au marché Saint-Jean et, après s'être emparés de l'église Saint-Gervais, où ils sonnaient le tocsin, ils serraient de près l'Hôtel-de-Ville, lorsque l'artillerie est arrivée. On dit qu'un grand nombre d'insurgés qui s'étaient renfermés dans l'église ont péri, lorsque l'église a été forcée. Mais nous n'avons que des détails très vagues sur ce qui s'est passé dans ces quartiers où l'on ne peut pénétrer.

— On a su de grand matin qu'une vive agitation régnait aux environs du chemin du Nord et des ateliers. La garde nationale de La Chapelle est partagée en deux parties, l'une amie de l'ordre, l'autre favorable à l'insurrection ; celle-ci se serait fortifiée aux abords du mur de l'octroi de Paris, qu'elle aurait crénelé, et de cette position elle aurait dirigé des attaques contre le haut du faubourg Poissonnière, secondée à sa gauche par les insurgés du haut des faubourgs Saint-Denis, Saint-Martin et du Temple ; à sa droite, par ceux du quartier Rochechouart, qui sont descendus jusqu'à la place Cadet, où ils ont essayé, mais en vain, d'établir une barricade. Il a fallu déployer une grande énergie pour dégager les rues Rochechouart et la barrière ; de fortes barricades qu'il a été nécessaire d'attaquer par le canon avaient été établies sur différents points de cette rue montueuse, notamment à la hauteur de la rue des Abattoirs.

— Parmi les combats les plus meurtriers de la journée, on peut citer aussi l'attaque des barricades de la rue des Filles-du-Calvaire, de la rue d'Angoulême, près du canal et de la rue Boucherat. La garde mobile, secondée par la garde nationale, 6^e légion, et par la troupe de ligne, y a montré une bravoure dont on se ferait difficilement une idée. Là, encore, il a fallu employer le canon pour forcer la barricade, et bientôt, les jeunes gardes mobiles, jetant le fusil en bandoulière, se sont élancés, le sabre à la main, dans les maisons d'où l'on continuait de faire feu. Des prisonniers ont été faits sur ces divers points. La 6^e légion a éprouvé des pertes douloureuses dans les attaques où les insurgés, tirant à couvert, pouvaient tirer avec plus de sûreté que les assaillants. On a remarqué que toutes ces blessures étaient reçues par devant dans ces regrettables luttes.

— Une barricade assez forte avait été élevée au coin de la rue Royale Saint-Martin et de la rue Saint-Hugues. Le premier bataillon de la 1^{re} légion, qui était sous les ordres de MM. Sudre et Briot, et qui comptait dans ses rangs comme simples soldats le lieutenant-général Piré et le petit fils du ma-

réchal Jourdan, se disposa à l'emporter. Au moment où l'action allait s'engager, où les insurgés abaissaient leurs fusils, le général Piré sort des rangs, s'avance, et grimpe seul sur la barricade. Aussitôt les insurgés, obéissant à une impression inexplicable, abandonnent la barricade et prennent la fuite. — Général, lui dit alors le chirurgien major de la légion, vous venez de m'épargner bien de la besogne.

— La lutte a été très vive aussi dans le haut de la rue Saint-Jacques. On dit que le Panthéon, qui était occupé par les insurgés, a beaucoup souffert.

— La garde nationale, on ne le sait que trop, a fait des pertes sensibles ; mais elles paraissent avoir porté principalement sur la 1^{re}, la 2^e, la 3^e, la 10^e et la 11^e légion. La 2^e légion a, dit-on, perdu soixante des siens.

Des officiers blessés, appartenant à la troupe de ligne, ont été apportés aux Tuileries.

— A la place de l'Estrapade, les insurgés avaient fait des prisonniers. Forcés d'abandonner la barricade, les factieux se sont livrés à un acte atroce de barbarie. Plutôt que de lâcher leurs prisonniers, ils les ont lâchement assassinés en leur tranchant la tête. Cinq gardes mobiles ont été victimes de cet acte de cannibalisme. Un représentant a été, pour ainsi dire, témoin d'une de ces exécutions. C'est un homme habillé en femme, qui, avec un sabre fraîchement aiguisé, remplissait l'office de bourreau.

— On a conduit vers trois heures et demie, dans la cour de l'Assemblée, 25 à 30 prisonniers faits sur divers points du 10^e arrondissement.

En tête de ces prisonniers, que l'on a momentanément déposés sous les voûtes du palais de l'Assemblée, défilait une jeune et très jolie fille, de 18 à 20 ans, habillée en homme, costume d'ouvrier, avec un bourgeron. Parmi ces prisonniers se trouvait également un ancien garde républicain en costume.

— M. Dornès a été blessé au moment où, en sa qualité de représentant du peuple et sans armes, il venait de haranguer un groupe d'insurgés ; un coup de fusil a été tiré sur lui. Heureusement sa blessure, quoique assez grave, n'est pas dangereuse.

M. Francis Masson, avoué, chef de bataillon, a été tué hier à la barricade du pont Saint-Michel. Voici comment la *Gazette des Tribunaux* raconte ce déplorable incident :

« Au pont Saint-Michel, au Petit-Pont de l'Hôtel-Dieu, dans la rue Saint-Severin, dans les rues avoisinant la place Maubert, des barricades formidables avaient été élevées. Une compagnie du 12^e régiment d'infanterie de ligne, ayant été envoyée de la Préfecture de police pour les reconnaître et pour appuyer un commissaire chargé de faire les sommations, fut accueillie par une fusillade qui blessa le capitaine et tua derrière lui un voltigeur. La garde nationale alors (11^e légion) se mit en mesure d'enlever la barricade du pont Saint-Michel, tandis que la garde républicaine attaquait celle du Petit-Pont de l'Hôtel-Dieu.

« C'est là qu'un des plus braves officiers de la 11^e légion, qu'il nous soit permis de le dire, un ami que nous pleurerons long-temps, et dont la perte sera pour tous ceux qui l'ont connu un éternel souvenir d'affliction et de douleur, c'est là que M. Francis Masson, avoué près le tribunal de première instance, chef de bataillon de la 11^e légion, a péri victime de son intrépidité...

« Il s'était avancé suivi de gardes nationaux, jusqu'à la barricade du pont Saint-Michel, malgré le feu de ceux qui la défendaient, s'y élança le premier, et, de sa main, désarma un officier de la garde nationale qui combattait avec les émeutiers, et il le conduisit prisonnier à la Préfecture de police, tandis que l'on détruisait cette première barricade pour marcher sur celles qui la soutenaient en arrière. Ce prisonnier déposé au poste, M. Masson se hâta de regagner la place Saint-Michel, suivi de quelques voltigeurs du 12^e de ligne, lorsque, au moment où, se mettant à la tête des gardes nationaux de son bataillon, il s'avançait vers l'église Saint-Severin, dont les cloches mises en branle par les insurgés sonnaient le tocsin. Une décharge partant de la barricade, presque à bout portant, l'étendit raide mort, atteint d'une balle au front.

« Nous ne dirons pas quelle explosion de douleur, quels cris de vengeance se firent entendre dans les rangs de la garde nationale et de la ligne, qui avaient été électrisés par le courage du brave et infortuné Masson... Tous se précipitèrent sur la barricade, qui fut enlevée.

« Pendant ce temps, la garde républicaine attaquait la barricade du Petit-Pont de l'Hôtel-Dieu, défendue par des ouvriers en costume de travail et quelques gardes nationaux en uniforme. Une terrible fusillade s'engagea sur ce point, et se prolongea près de trois quarts d'heure ; le 12^e de ligne et la 11^e légion se joignirent à la garde républicaine, qui, dès la première attaque, avait perdu un officier et six hommes ; mais cette barricade, protégée par un feu qui partait des fenêtres de l'Hôtel-Dieu, ne put être enlevée ; on vit même les rangs de ceux qui la défendaient se grossir d'une partie de gardes républicains.

« Il était alors cinq heures du soir : une sorte de suspension d'hostilités eut lieu, et les insurgés en profitèrent pour réédifier plus fort qu'auparavant la barricade du pont Saint-Michel.

— Hier, entre trois et quatre heures, M. le général Cavaignac, qui avait été investi, par un décret de l'Assemblée nationale, du commandement de toutes les forces militaires réunies à Paris, s'est dirigé vers les barricades de la rue Saint-Antoine. M. Clément Thomas, qui, en présence du danger, avait repris le commandement de la garde nationale, l'escortait. Ils étaient tous deux accompagnés par six représentants qui avaient voulu tenter de mettre fin par leur parole

à cette lutte fratricide ; c'étaient MM. Landrin, Jules Favre, Flaudin, Prudhomme, Ludre et Heeckeren. A leur approche, quelques barricades furent abandonnées ; mais ceux qui gardaient la barricade de la rue Culture-Sainte-Catherine-Saint-Antoine refusèrent de se rendre. En vain, on leur démontra que toute résistance était inutile et qu'il fallait prévenir l'effusion du sang, les insurgés déclarèrent qu'ils ne se retireraient pas, et, au même moment, une fusillade, partie des fenêtres des maisons, fut dirigée sur la garde nationale et la troupe. Deux fois l'attaque a été tentée, deux fois, malgré leur résolution, les assaillants, mitraillés par les fenêtres, ont dû renoncer à attaquer de front la barricade pour déloger les insurgés postés dans les maisons.

Il a fallu enfin employer le canon pour forcer la position.

C'est en se mettant à la tête d'une des attaques de cette barricade que M. Clément Thomas a été blessé.

(*Gazette des Tribunaux.*)

— A la Villette, on a pillé, hier soir, vingt-cinq caisses de cinquante mousquetons chaque. (*Id.*)

— Sur plusieurs points, notamment dans les quartiers de la Cité, Saint-Denis et Saint-Martin, on faisait boire de l'eau-de-vie à des enfants de dix à douze ans, et pour les lancer ensuite derrière les barricades, un fusil à la main.

Quelques-uns de ces malheureux enfants ont été tués dans l'assaut des barricades. (*Id.*)

— On annonce la mort de M. Amfray, major de la 8^e légion.

— Plusieurs gardes nationaux de la 2^e légion nous ont signalé un trait de courage qui ne nous a point étonnés, lorsqu'ils nous en ont désigné l'auteur. M. Roger, ancien député du Nord, marchait hier à la tête du bataillon chargé de l'attaque d'une barricade établie près la porte Saint-Denis. Devançant à cheval les gardes nationaux, M. Roger s'est élancé seul vers la barricade, et s'est emparé du drapeau qui la surmontait. Plusieurs coups de feu ont été dirigés contre lui : il a été miraculeusement préservé ; il n'y a eu d'atteint que l'un des insurgés, qui s'était accroché à la bride de son cheval.

— Nous recevons du ministère de l'intérieur la note suivante :

« Le ministre de l'intérieur vient de rappeler officiellement au général en chef de la garde nationale que les familles des gardes nationaux qui ont succombé dans la défense de la République auront droit à des pensions et à des secours qui seront délivrés d'urgence à la caisse du ministère de l'intérieur.

« Il suffira, pour que le secours soit délivré, qu'un bulletin indique les noms, prénoms, grade, profession, la légion, le bataillon, la compagnie, la blessure reçue et la nécessité du secours. »

— Le général Damesme, commandant supérieur de la garde mobile, a eu la cuisse cassée par une balle en enlevant la deuxième barricade de la rue de l'Estrapade ; ce brave officier n'a pu être transporté qu'à grande peine au Val-de-Grâce.

— Le commandant du 16^e bataillon de la garde mobile et son adjudant-major ont tous deux trouvé la mort en enlevant les barricades de la place du Panthéon.

— Il paraît que, dans l'après-midi, un bataillon de garde mobile a beaucoup souffert dans la rue Mouffetard, surtout dans la personne de ses chefs.

Marseille, 25 juin.

Les arrestations continuent à Marseille ; hier au soir, le capitaine Ménier, de la garde nationale, a été mis sous la main de la justice. Divers dépôts d'armes ont été saisis sur plusieurs points. Des perquisitions ont été faites au club des Montagnards, où des pièces très instructives ont été trouvées, ainsi que le registre des affiliés, et surtout plusieurs dossiers volumineux de motions signées, toutes plus extraordinaires les unes que les autres. Mais parmi les pièces les plus importantes se trouvaient, assurait-on, de longues listes de proscription.

Nous devons rectifier une version qui s'est accréditée au sujet de Gorjux, le relieur tué à La Palud. La mort de cet homme n'est point due à un accident. Gorjux était connu depuis longtemps pour ses opinions exaltées ; il prenait une part active à la défense de la barricade de la rue de Rome, malgré les supplications de sa femme éplorée, au moment où une balle est venue l'atteindre.

Nous sommes heureux d'annoncer que M. Bourrillon, commissaire de police, n'a point succombé aux suites de l'amputation, ainsi que nous l'avons annoncé hier par erreur. L'état de M. Bourrillon est aujourd'hui aussi satisfaisant qu'il est possible de l'espérer dans une situation aussi douloureuse.

Nouvelles d'Afrique.

Une lettre datée de Biskara, du 8 juin courant, annonce un fait important et qui, après la prise d'Abd-el-Kader, doit être en première ligne. C'est la prise d'Achmet, cet ancien bey de Constantine, toujours rebelle et ennemi de la France.

Lyon, 27 juin.

Que la République soit venue trop tôt ou trop tard, elle seule doit sortir triomphante de cette épreuve décisive, le combat acharné qui vient d'ensanglanter Paris la sanctionne irrévocablement ! La garde nationale, l'armée, les gardes mobiles et républicains ont héroïquement lutté aux cris répétés de *vive la République ! vive l'Assemblée nationale !*

L'Assemblée se souviendra de ces acclamations ! Elle se souviendra que dans les rangs des malheureux ouvriers égarés se sont trouvés sans aucun doute les chefs et les soldats de tous les partis hostiles à la forme républicaine.

Que le sang versé retombe sur la tête de ceux qui ont provoqué cet épouvantable conflit ! Ils auront un compte terrible à rendre à la justice humaine et à la justice divine du deuil où sont plongées tant de familles et de la désolation profonde qui accable le pays tout entier.

La démocratie repousse avec la dernière énergie toute accusation de complicité dans l'insurrection du 24 juin. Il faut que la réaction, quelle qu'elle soit, sache bien : les républicains ne souffriront pas que la calomnie essaie d'établir encore entre eux et la guerre civile, entre eux et l'anarchie, la moindre solidarité.

La démocratie n'a jamais dit et ne dira jamais, meure le monde entier plutôt qu'un principe !

Nous reproduisons aujourd'hui les dépêches que nous n'avons publiées hier que fort tard :

Septième Dépêche télégraphique.

Paris, le 26 juin 1848.

A 10 heures du matin.

Le Chef du Pouvoir exécutif aux Préfets.

L'insurrection s'est concentrée dans une portion du faubourg St-Antoine ; dans quelques heures, elle sera réduite complètement. Les insurgés, démoralisés, se jettent dans les campagnes où les gardes nationales les arrêtent. Les troupes de ligne, les gardes nationales de Paris et des départements, la garde nationale mobile, la garde républicaine ont combattu avec le plus grand courage.

Pour copie conforme :

Le Commissaire de la République dans le Département du Rhône, MARTIN-BERNARD.

Huitième Dépêche.

Paris, 26 juin, à 2 heures du soir.

Le Chef du Pouvoir exécutif aux Préfets.

Le faubourg St-Antoine, dernier point de la résistance, est pris. Les insurgés sont réduits. La lutte est terminée ; l'ordre a triomphé de l'anarchie.

Pour copie conforme :

Le Commissaire de la République dans le département du Rhône, MARTIN-BERNARD.

Neuvième Dépêche.

Paris, le 26 juin 1848.

Le chef du pouvoir exécutif aux préfets.

L'insurrection est complètement vaincue. Tous les insurgés ont mis bas les armes ou s'enfuient à travers les campagnes. La cause de l'ordre a triomphé.

Vive la République !

Dixième Dépêche.

Paris, le 27 juin 1848.

A 8 heures 1/2 du matin.

Le Ministre de l'intérieur aux Préfets.

Paris jouit aujourd'hui de la plus parfaite tranquillité. Tout est rentré dans l'ordre.

Certifié conforme à l'original :

Le Commissaire de la République, dans le Département du Rhône, MARTIN-BERNARD.

— La tranquillité de Lyon n'a pas été troublée un seul instant. L'anxiété est profonde dans toute la ville ; les événements de Paris ont produit ici la plus douloureuse sensation.

Une affiche manuscrite invitait hier tous les ouvriers à se réunir dans la soirée sur la place de la Croix-Rousse, afin d'y organiser le travail dans 24 heures !

Cette réunion a été contremandée ; les affiches ont été partout arrachées. Beaucoup de curieux cependant stationnaient hier au soir au lieu indiqué, et formaient des groupes assez animés.

Nous engageons instamment les travailleurs à s'abstenir de toute manifestation dans les circonstances graves où nous sommes, nous les en prions dans l'intérêt de tous, dans l'intérêt de la cité.

Conseil municipal de la ville de Lyon.

SÉANCE DU LUNDI 26 JUIN 1848.

Présidence du citoyen GRILLET aîné, premier adjoint, faisant fonctions de maire en remplacement du citoyen Laforest.

Sont présents les citoyens Loyson, Bonnardel, Grillet, Rave, Edant, Granger, Brevard, Chavent, Fraisse, Métrat, Bernard, Reveil, Morel, Morellet, Morlon, Ravu, Ducarre, Fayolle, Bouchard, Dervieu, Pain, Sériziat, Bredin, Faure (Bruno), Régnier, Chippier, Ricard, Hodieu, Bacot, Piliot-Colletta, Carle, Pailleron, Prost.

Le citoyen Brossette se fait excuser par le citoyen Edant.

Le citoyen Vachez, absent pour quelques jours, se fait excuser par le citoyen Fayolle.

Des citoyens demandent à être admis auprès du Conseil pour une communication importante. Le citoyen maire se rend auprès d'eux pour les entendre en dehors de l'assemblée.

Le citoyen maire rentre peu après, et annonce qu'il a reçu l'assurance formelle que la tranquillité ne sera pas troublée dans Lyon.

Un membre réclame en faveur du quartier de Saint-Just, qui est constamment privé d'affiches dans toutes les circonstances importantes.

Le citoyen Morellet donne quelques détails sur les dispositions des chantiers ; il en résulte que des tentatives ont été faites pour soulever les travailleurs. On propose de les éclairer par une proclamation dont le citoyen Morellet indique l'esprit.

Un membre s'oppose à cet acte, parce que les faits ne sont pas encore assez connus et que le conseil n'est pas assez éclairé.

Le citoyen Morellet persiste dans sa proposition.

Au sujet des plaintes sur la police, un membre avoue qu'elles sont fondées ; mais un travail sur les commissaires a été envoyé à Paris, et on espère qu'il reviendra incessamment.

Un membre croit que l'administration seule a à prendre une décision relativement à une proclamation à adresser aux citoyens, et que le conseil n'a pas à en délibérer.

Un membre pense que, sans prétendre juger les événements de Paris, on doit discuter à ce seul point de vue : une proclamation calmera-t-elle la population, sera-t-elle utile ? Là est la question.

Un membre dit que des tentatives ont été faites dans divers

sens et sont parties de diverses sources. Avant d'exprimer au public un jugement sur les événements qui viennent de se produire à Paris et sur ceux qui peuvent avoir été préparés à Lyon, il faut attendre que nous ayons davantage la connaissance des faits.

Un membre croit que le conseil n'a pas à intervenir dans cette question, et que le citoyen Maire seul aura à prendre en considération la proposition du citoyen Morellet, s'il le juge convenable. Le citoyen Maire administre, a la responsabilité, et il appartient à lui seul de prendre une décision dans cette circonstance.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté. Le citoyen Reveil demande qu'on donne suite au projet de l'organisation des bureaux de bienfaisance.

Les citoyens Loyson, Fraisse, Reveil, Brossette, Edant, Bredin, Rave, Brevard, Sériziat, sont désignés pour former une Commission qui s'occupera de cette question d'urgence, afin qu'on arrive à régulariser la distribution des secours.

La Commission se réunira demain, à quatre heures. Le citoyen maire reçoit une lettre du citoyen Cherblanc, directeur des chantiers nationaux, qui affirme que les ouvriers de ces chantiers sont revenus au calme.

Le citoyen Fayolle fait la proposition suivante : Il demande qu'on sollicite de l'Etat l'autorisation d'engager les terrains de la ville pour garantir de billets que la ville émettrait au terme de trois mois, et jusqu'à concurrence des 4/5 de la valeur de ces terrains. Ces billets seraient renouvelables pendant deux ans, les terrains comptant pour la valeur d'une signature, le Comptoir national devrait être autorisé à les escompter, et au moyen de la somme que cette opération mettrait entre les mains de la ville, on pourrait, par des avances intelligentes aux ouvriers, chefs d'atelier et fabricants, contribuer à une reprise plus prompte des travaux industriels, ce serait le meilleur moyen d'arriver à la dissolution des ateliers nationaux d'une manière avantageuse aux ouvriers, et de rétablir la marche régulière du commerce.

Cette proposition est renvoyée à l'examen d'une commission composée des citoyens Bonnardel, Régnier, Chippier, Faure (Bruno), Ravu, Hodieu, Morellet, Pailleron et Fayolle. Cette commission se réunira mercredi, à quatre heures.

Le citoyen Morellet propose de réviser les budgets de 1847 et 1848, afin de voir si on pourrait affecter quelques crédits à des dépenses urgentes. Cette proposition est adoptée.

Un membre signale le mauvais état des rues Chalamont, des Souffletiers et Basse-Grenette, devenues impraticables.

Un membre signale l'état de la rue Saint-Marcel, qui est très-mal pavée, et dont la pente trop rapide est dangereuse. Il demande que le pavé y soit relevé.

La séance est levée à six heures et demie.

Bourse de Lyon du 27 juin 1848.

Bességes, 490. — L'Horme, 231 25. — Oblig. de la Loire, 750

CONDITION DES SOIES. — Mardi, 27 juin 1848. — Nombre de ballots entrés à la Condition, 59. — Ouvrées, 29. — Grèges, 10. — Dernier numéro, 948.

L'un des rédacteurs, Directeur, CURNILLON.

La Guillotière, imprim. de BAJAT.

Etude de M^e Terme, avoué à Lyon, quai de la Baleine, 16.

VENTE

Par licitation

D'IMMEUBLES,

Situés à la Guillotière, rue de la Madeleine, consistant en BATIMENTS et JARDIN, dépendant de la succession de François Barret père.

Lesdits immeubles, dont la superficie est de 1991 mètres 5 centimètres, sont entièrement clos de murs et propres à recevoir des constructions.

L'adjudication aura lieu en l'audience des criées du Tribunal civil de Lyon, le samedi, premier juillet 1848, au pardessus de la mise à prix de douze mille francs, ci 12,000 fr.

S'adresser pour les renseignements à M. TERME, qui a une copie du cahier des charges, et à M^e MITAL, avoué.

Etude de M^e Brun, avoué à Lyon, rue du Bœuf, 51.

VENTE

Par la voie de la licitation judiciaire avec concours d'étrangers, par devant le tribunal civil de Lyon, en deux lots, sauf enchère générale sur la totalité, de

DEUX MAISONS,

situées à Lyon, place des Petits-Pères, 10, dépendant de la succession de feu François Tranchat père, qui était mécanicien, demeurant au même lieu.

Adjudication au 22 juillet 1848, à midi.

1^{er} lot. — Il se compose de la maison qui est sur la place des Petits-Pères, n. 10, ayant caves voûtées, rez-de-chaussée, premier et second étages, avec grenier. La mise à prix est de dix-huit mille francs, ci 18,000 fr. Son revenu annuel est de 2,000 fr., et il est susceptible d'augmentation.

2^e lot. — Il se compose d'une autre maison située derrière le premier lot, duquel il est séparé par une cour, ayant caves voûtées, rez-de-chaussée, entresol et trois étages. Mise

à prix : dix mille francs, ci 10,000 fr.

Son revenu annuel est de 2,000 fr., et il est susceptible d'augmentation.

Il y aura épreuve sur la totalité.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Brun, et, pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon, où il est déposé.

Etude de M^e Brun, avoué licencié à Lyon, rue du Bœuf, 51.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LEGALES.

Suivant sentence d'adjudication rendue le vingt-sept novembre mil huit cent quarante-sept, par la chambre des criées du tribunal civil de Lyon, et déclaration de command du même jour enregistré et expédié en forme exécutoire, notifiée et signifiée, le sieur François Meunier, coffretier, demeurant à Lyon, rue Quatre-Chapeaux, est resté adjudicataire par le ministère de M^e Brun, avoué, pour le prix principal de 6,000 fr. outre les clauses et conditions insérées dans le cahier des charges, d'immeubles consistant en un corps de bâtiments et terrasses situés à Lyon, montée du Gourguillon, 22, ayant un escalier commun à divers propriétaires : lesdits immeubles, d'une superficie en totalité d'environ deux ares, trente-cinq centiares, vendus par la voie de l'expropriation forcée, à la requête d'un sieur Claude Devaux, ayant pour avoué M. Cornaty, au préjudice : 1^o De la dame Simiot, veuve Dabard, rentière, demeurant à Lyon, ci-devant montée du Gourguillon, 22, et actuellement rue Vaubecour, tant en son nom personnel qu'en qualité de tutrice légale de Jean-Baptiste Tabard, son fils mineur, héritier de droit de Jean-Baptiste Tabard, son père, de tutrice originaire ; 2^o Du sieur Jean Chaboy, propriétaire rentier, demeurant ci-devant à Lyon, montée du Gourguillon, actuellement cours de Brosses, 16 ; 3^o De dame Fleurie Imbert, veuve de Joseph Aimé Vuillermet, rentière, demeurant en la commune de la Guillotière, cours de Brosses, 16 ; 4^o Du sieur François Lafond aîné, propriétaire rentier, demeurant à Lyon, rue Ecorchebœuf, ces trois derniers, comme tiers détenteurs desdits immeubles.

Le sieur François Meunier voulant purger

les hypothèques légales qui peuvent exister sur les immeubles par lui acquis, soit au profit de la dame Seiniar, veuve Tabard, prénommée, soit au profit du mineur Jean-Baptiste Tabard, soit au profit de Catherine Guidy, épouse du sieur François Lafond aîné, avec lequel elle demeure au domicile ci-dessus indiqué, soit de tous autres, a fait faire, conformément aux dispositions des articles 2193 et 2194 du Code civil, par le ministère de M^e Brun, son avoué, le dépôt au greffe du tribunal civil de Lyon, d'une copie dûment collationnée de la sentence d'adjudication précitée, dont extrait a été immédiatement affiché sur le tableau à ce destiné, ainsi que cela résulte d'un acte de dépôt dressé le même jour quatre janvier mil huit cent quarante huit, par M. Luc, greffier en chef de ce tribunal.

Et en même temps, par exploit enregistré de Poy, huissier à Lyon, fait à la date du sept mars dernier, le sieur Meunier a fait dénoncer à telles fins que de droit ledit acte de dépôt : 1^o à la dame veuve Simiot, 2^o à la dame Catherine Guidy, épouse dudit François Lafond aîné, 3^o au sieur Michel Rivet fils, facteur d'instruments, demeurant à Lyon, galerie de l'Argue en sa qualité de subrogé-tuteur du mineur Jean-Baptiste Tabard, 4^o et à M. le commissaire du Gouvernement près le tribunal civil de Lyon, avec sommation de requérir dans le délai de deux mois et à partir dudit jour au bureau des hypothèques de Lyon l'inscription de toutes les hypothèques légales pouvant exister à leur profit sur les immeubles par nous désignés, à peine de déchéance après l'expiration de celui.

En même temps, il leur a déclaré que, ne connaissant pas tous ceux du chef desquels il pourrait exister des hypothèques légales sur les mêmes immeubles, il ferait insérer par la présente publication la dénonciation dudit acte de dépôt, conformément à l'avis du conseil d'Etat du 9 mai 1807, approuvé le premier juin suivant, avec invitation à tous les ayant droit de requérir au même bureau à compter du jour où elle aurait lieu, l'inscription de toutes les hypothèques légales existant à leur profit, à peine de déchéance après deux mois.

En conséquence, tous les intéressés sont invités à faire connaître les hypothèques légales existant à leur profit par l'inscription au bu-

reau des hypothèques de Lyon, dans le délai de deux mois, à compter d'aujourd'hui ; leur déclarant qu'à défaut par eux de le faire, ils se ront et demeureront déchus après l'expiration de ce délai du droit de les faire inscrire valablement, et les immeubles adjugés au sieur Meunier, passeront entre ses mains, définitivement affranchis de tous droits de cette nature.

Pour extrait,
Signé : BRUN.

Etude de M^e Brun, avoué à Lyon, rue du Bœuf, 51.

EXTRAIT

de jugement de séparation de corps.

Appert que par jugement de la première chambre du tribunal civil de Lyon du sept juin mil huit cent quarante-huit, rendu entre dame Claudine Chambon, veuve en premières noces du sieur Michel Lemire, épouse en secondes noces du sieur Jean-Marie Morateur, propriétaire cultivatrice, demeurant en la commune de Limonest, autorisée en justice par ordonnances de M. le président dudit tribunal, des trente octobre 1841 et vingt-cinq juillet 1846, enregistrées, demanderesse ayant pour avoué M^e Brun, et ledit sieur Jean-Marie Morateur, propriétaire cultivateur, demeurant en la même commune, lieu du Mont-d'Or, défendeur, ayant pour avoué M^e Galliot, enregistré et expédié : il a, entr'autres choses, été ordonné que la dame Morateur est et demeure séparée de corps et de biens d'avec son mari, à compter du 11 août 1846, date de sa demande en reprise d'instance, que ses droits dotaux seront ultérieurement liquidés, etc., etc.

M^e Pierre-Marie Brun, licencié en droit, avoué près ledit tribunal, demeurant à Lyon, rue du Bœuf, 51, a été constitué par la dame Morateur, et il a occupé et occupera pour

dans ladite instance.

Pour extrait rédigé en conformité de la loi.

Signé : BRUN.

THÉS DE CHINE.

Magasin spécial de thés, rue Louis-le-Grand. Thés pour dîners, pour soirées, etc.